

CHAUFFERIES BIOMASSE

Producteur : APUR

Droits d'usage et de diffusion mise à disposition en Open Data sous licence ODbI

1 DEFINITION

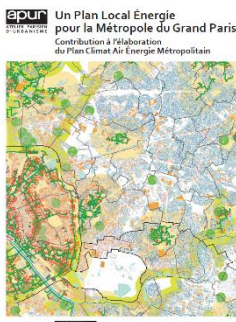
Les chaufferies biomasse représentent les locaux techniques abritant une ou des chaudières produisant de l'énergie à partir de bois, déchets non souillés, bois forestier, paille.

Pour le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE), le recours à la biomasse constitue la troisième priorité, après la récupération d'énergies fatales et la géothermie, afin d'assurer un développement ambitieux de l'usage des Énergies renouvelables et de récupération (ENR&R) en Île de France.

L'Île-de-France compte aujourd'hui plus de 70 chaufferies biomasse, en fonctionnement, en construction ou en projet pour une puissance totale cumulée de plus de 240 Mégawatts (MW). Sur périmètre de la Métropole du Grand Paris (MGP), le nombre de chaufferie est de 18 pour une puissance totale cumulée de 85 MW.

Pour plus d'information sur le sujet de la biomasse, le site sur la biomasse énergie en Ile-de-France à partir duquel ont été tiré les données ainsi que l'étude Apur « **Un Plan Local Énergie pour la Métropole du Grand Paris** » peut être consulté à partir des liens ci-dessous :

Site sur la biomasse énergie en Ile-de-France : <http://www.biomasse-energie-idf.org/>



Etude « **Un Plan Local Énergie pour la Métropole du Grand Paris** » novembre 2015

<http://www.apur.org/etude/un-plan-local-energie-metropole-paris>

Etendue géographique

Métropole du Grand Paris

Contraintes géographiques et topologiques

Les points représentant les chaufferies biomasse ont été géolocalisés à partir des adresses disponibles ou déduites du site biomasse énergie en Ile-de-France qui ne sont pas toujours très précises (voir chapitre sur la réutilisation des données / responsabilité ci-dessous)

2 CARACTERISTIQUES DESCRIPTIVES**Type de donnée**

Les données « chaufferies biomasse » sont des données graphiques ponctuelles et descriptives.

Définition des attributs

Attributs pour « chaufferies biomasse »

NOM DES VARIABLES	DESCRIPTIF DES VARIABLES	
ADRESSE	Adresse où la chaufferie a été géolocalisée <i>Sources : Biomasse énergie en IdF, Apur</i>	
COMMUNE	Nom de la commune	
CODE_INSEE	Code INSEE de la commune	
CODE_POST	Code postal de la commune	
TYPE_INST	Type d'installation <i>Source : Biomasse énergie en IdF</i>	chaufferie dédiée – chaufferie propre à un bâtiment
		chaufferie collective dédiée - chaufferie propre à un ensemble de bâtiments via un micro réseau
		chaufferie sur RDC – chaufferie sur réseau de chaleur
		Non renseigné
TYPE_BAT_RAC	Type de bâtiment(s) raccordé(s) <i>Source : Biomasse énergie en IdF</i>	
COMBUSTIBLE	Type de combustible utilisé <i>Source : Biomasse énergie en IdF</i>	nr – non renseigné
		granulés
		Plaquettes forestières
		Plaquettes forestières – Bois de classe A
MISE_EN_SERV	Date de mise en service <i>Source : Biomasse énergie en IdF</i>	
PUISSANCE_KW	Puissance en kilowattheure <i>Source : Biomasse énergie en IdF</i>	
TEP_SUBST	Tonne d'équivalent pétrole substitué <i>Source : Biomasse énergie en IdF</i>	
ETAT	Etat de la chaufferie <i>Source : Biomasse énergie en IdF</i>	nr – non renseigné
		en service
		en construction
		en projet

3 ORIGINE ET MISE A JOUR :

Système de projection

Dénomination : RGF 93 - Lambert 93 (Code EPSG : 2154)

Sources

<http://www.biomasse-energie-idf.org/>

Producteurs

Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR)

Liens vers d'autres sites

<https://ile-de-france.ademe.fr/>

<http://www.srae-idf.fr/>

4 FORMATS DE DIFFUSION

Implémentation selon plusieurs formats de diffusion :

SHP : ShapeFile (Standard ESRI)

KML : Keyhole Markup Language (Keyhole, Inc)

CSV : Comma-separated values

5 LICENCE DE REUTILISATION DES DONNEES

Afin de déterminer les droits et les devoirs des réutilisateurs de cette donnée, l'Apur a adopté la même licence que la Ville de Paris pour ses données disponibles en Open Data sur son site (<http://opendata.paris.fr/>) et qui est adaptée de la licence ODbL (Open Database Licence) de l'Open Knowledge Foundation.

En téléchargeant ces données mises à disposition sur le site internet de l'Apur, vous validez les conditions de réutilisation de ces données.

Résumé de la licence

Attention : ce résumé n'est pas un contrat de licence en soit mais uniquement un élément informatif, seul le texte complet du contrat de licence fait foi :

http://opendata2.paris.fr/opendata/document?id=78&id_attribute=48

Vous êtes libres :



De partager : copier, distribuer et utiliser la base de données.



De créer : produire des créations à partir de cette base de données.



D'adapter : modifier, transformer et construire à partir de cette base de données.

Aussi longtemps que :

Vous mentionnez la paternité : Vous devez mentionner la source et la date de la dernière mise à jour de la base de données pour toute utilisation publique de celle-ci, ou pour toute création produite à partir de la base de données, de la manière indiquée dans l'ODbL. Pour toute utilisation ou redistribution de la base de données, ou création produite à partir de cette base de données, vous devez clairement mentionner aux tiers la licence de la base de données et garder intacte toute mention légale sur la base de données originaire. Le « Réutilisateur » peut notamment s'acquitter de cette condition en indiquant un ou des liens hypertextes (URL) renvoyant vers « l'Information » et assurant une mention effective de sa paternité.

Vous partagez aux conditions identiques : si vous utilisez publiquement une version adaptée de cette base de données, ou que vous produisiez une création à partir d'une base de données adaptée, vous devez aussi offrir cette base de données adaptée selon les termes de la licence ODbL.

Vous gardez ouvert : si vous redistribuez la base de données, ou une version modifiée de celle-ci, alors vous ne pouvez utiliser de mesure technique restreignant la création que si vous distribuez aussi une version sans ces restrictions.

Responsabilité

- « L'Information » est mise à disposition telle que produite ou reçue par le « Producteur », sans autre garantie expresse ou tacite qui n'est pas prévue par la présente licence.
- Le « Producteur » garantit qu'il met à disposition gratuitement « l'Information » dans les libertés et les conditions définies par la présente licence. Il ne peut garantir l'absence de défauts ou d'irrégularités éventuellement contenues dans « l'Information ». Il ne garantit pas la fourniture continue de « l'Information ». Il ne peut être tenu pour responsable de toute perte, préjudice ou dommage de quelque sorte causé à des tiers du fait de la réutilisation.
- Le « Réutilisateur » est le seul responsable de la réutilisation de « l'Information ». La réutilisation ne doit pas induire en erreur des tiers quant au contenu de « l'Information », sa source et sa date de mise à jour.

Définitions

- Producteur : Il s'agit de l'entité qui produit « l'Information » et l'ouvre à la réutilisation dans les libertés et les conditions prévues par cette licence.
- Réutilisateur : Il s'agit de toute personne physique ou morale qui réutilise « l'Information » conformément aux libertés et aux conditions de cette licence.
- Information : Il s'agit des données ou des informations proposées à la réutilisation dans les libertés et les conditions de cette licence.